



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

**ARRETE DU MAIRE N° 5612/2018
PORTANT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT POUR
PERMETTRE LE TIR DU FEU D'ARTIFICE AUX PRES DU REVEILLON LE 23 JUIN 2018
LORS DE LA MANIFESTATION « MAROLLES EN FETE ».**

Madame le Maire de la Commune de MAROLLES-EN-BRIE,

- **Vu** le Code de la Route, et en particulier l'article R417-10,
- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 2213-1, L 2213-2 et L.2213-4
- **Vu** l'Arrêté interministériel du 15 juillet 1974 modifié par l'Arrêté du 21 septembre 1981, relatif à la signalisation temporaire,
- **Considérant** qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de la Route de Brie, pendant le feu d'artifice de catégorie F4 organisé par l'entreprise LM EVENEMENT CIEL, 2 rue du Vallon, 94440 MAROLLES-EN-BRIE, pour la manifestation « MAROLLES EN FETE », dans les Prés du Réveillon,

ARRÊTE CE QUI SUIT :

- ARTICLE 1** Du samedi 23 juin 2018 à 20h au dimanche 24 juin 2018 à 2h, la circulation des véhicules automobiles sera interdite, sauf aux riverains et véhicules de secours, route de Brie dans sa portion située entre la rue des Foulours et les Prés du Réveillon.
- ARTICLE 2** Durant cette manifestation les Services Techniques devront mettre en place, à cet effet, des barrières de police et une signalisation conforme à la réglementation en vigueur.
- ARTICLE 3** Les véhicules en stationnement interdit et gênant le bon déroulement des travaux seront évacués et mis en fourrière, aux frais et risques des contrevenants.
- ARTICLE 4** Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie,
Monsieur le Commissaire de Police de Boissy Saint Léger,
Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie de Créteil,
Entreprise LM EVENEMENT CIEL,
Monsieur le Directeur des Services Techniques,
Seront chargés, en ce qui les concerne, de l'exécution du présent Arrêté.
Ampliation du présent arrêté sera adressé à :
Monsieur le Préfet du Val de Marne,
Monsieur le Commandant de Brigade des Sapeurs Pompiers de Villecresnes

A Marolles-en-Brie, le 22 mars 2018




Sylvie GERINTE
Maire de Marolles-en-Brie

Acte à classer**5612-2018**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2018-03-23T16-00-34.00 (MI210167120)

Identifiant unique de l'acte :

094-219400488-20180322-5612-2018-AR ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Circulation et stationnement pour permettre le tir
du feu d'artifice aux près du Réveillon le 23 juin
2018 lors de la manifestation "Marolles en fête"

Date de décision : 22/03/2018



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.3. VoirieActe : [5612-2018.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 23/03/18 à 16:00

Par MARQUES Christine

Transmis

Date 23/03/18 à 16:00

Par MARQUES Christine

Accusé de réception

Date 23/03/18 à 16:06